

CULHAT - Compte administratif communal 2023

Note de présentation synthétique

Mairie de CULHAT

4 Place de la Charme

63350 CULHAT

Tél : 04.73.70.23.69

Mail : mairie@culhat.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 définit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Culhat.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de **44 763,02 €**, dont 10 833,73 € de résultat antérieur reporté.

Dépenses de fonctionnement par chapitre – année 2023

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **785 552,66 €**. Elles se répartissent comme suit :

Chapitres	Compte administratif 2023
011 – Charges à caractère général	243 248,60
012 – Charges de personnel	395 915,34
014 – Atténuations de produits	2 917,00
65 – Autres charges de gestion courante	117 772,82
66 – Charges financières	9 270,09
67 – Charges exceptionnelles	0,00
023- Virement à la section Investissement	0,00
042 – Opérations d'ordre	16 428,81
TOTAL	785 552,66

Recettes de fonctionnement par chapitre – année 2023

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **819 481,95 €**. Elles se répartissent comme suit :

Chapitres	Compte administratif 2023
013 – Atténuations de charges	14 504,51
70 – Produits des services	71 690,27
73 – Impôts et taxes	431 093,68
74 – Dotations et participations	239 667,52
75 – Autres produits de gestion courante	47 415,13
76 – Produits financiers	3,78
77 – Produits exceptionnels	8 367,06
78 – Reprises sur provisions	0,00
042 – Opérations d'ordre	6 740,00
TOTAL 2023	819 481,95
002 – Résultat antérieur	10 833,73
TOTAL cumulé	830 315,68

Le chapitre 73 regroupe la plupart des recettes, la plus importante est celle de la fiscalité locale.
Le chapitre 74 concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat déficitaire de **-22 813,68 €**, dont un déficit antérieur reporté de -31 922,38 €. Le résultat des seules opérations 2023 est bénéficiaire de 9 108,70 €.

Dépenses

Les dépenses 2023 se sont élevées à **275 421,09 €**.

Les principaux investissements de l'année 2023 ont été les suivants :

- Aménagement sportif (CITY) : 72 709 €
- Diagnostic église : 58 983 €
- Rénovations immeubles : 41 737 €
- Cimetière, église : 20 991 €
- Matériel roulant et technique : 5 776 €
- Infrastructures et sécurité : 2 002 €
- Mobilier, matériel, informatique : 4 062 €

Les remboursements d'emprunts ont été de 64 748 €, et concernent :

- Emprunts bancaires : 47 838 €
- EPF Auvergne : 14 583 €

Recettes

Les recettes 2023 se sont élevées à **284 529,79 €** et concernent principalement :

- Subventions d'investissement : 57 397 €
- Emprunt : 70 000 €
- FCTVA 2021 : 26 244 €
- Taxe d'aménagement : 54 431 €
- Excédent de fonctionnement : 59 479 €
- Dépôts et cautionnements reçus : 550 €
- Opérations d'ordre : 16 429 €